

Nombreuses sont les industries canadiennes maintenant dotées des installations requises,—dont certaines très considérables,—mais le gros des recherches industrielles s'est poursuivi jusqu'ici sous les auspices du gouvernement.

Ainsi les problèmes particuliers au pays, surtout son étendue et sa faible population, ont fait naître une organisation de recherches typiquement canadienne et dont le trait le plus caractéristique est peut-être le régime bien établi des comités associés.

Sous-section 1.—Organismes fédéraux

Si les recherches des entreprises industrielles ont évolué lentement au Canada, celles du gouvernement, par contre, ont connu une expansion rapide, d'abord parce qu'il fallait accélérer la production de matières premières, pendant plusieurs années le fondement du commerce canadien d'exportation, ensuite à cause du nouvel intérêt porté à la transformation de celles-ci et de la nécessité de répondre aux exigences de la défense nationale. Les institutions fédérales qui poursuivent des recherches comprennent les ministères de l'Agriculture, des Forêts, des Pêcheries, des Mines et des Relevés techniques, de la Défense nationale, de la Santé nationale et du Bien-être social, et du Nord canadien et des Ressources nationales, ainsi que le Conseil national de recherches et des sociétés de la Couronne comme l'*Atomic Energy of Canada Limited*. Des commissions représentatives de tout le pays empêchent le chevauchement des travaux des organismes nationaux de recherches.

Le travail scientifique du ministère de l'Agriculture est décrit au chapitre IX du présent volume. Le travail spécialisé de recherches scientifiques sur les forêts, au chapitre X, les services scientifiques relatifs aux ressources minérales assurés par le ministère des Mines et des Relevés techniques, au chapitre XI, les travaux de recherches du ministère des Pêcheries, au chapitre XIII, ceux du Service canadien de la faune du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, au chapitre I, ceux du Conseil de recherches pour la défense, au chapitre XXV, ceux du Conseil national de recherches, aux pp. 352-361 et les recherches atomiques, aux pp. 361-368. Les initiatives des autres institutions fédérales qui se livrent à des recherches sont exposées brièvement dans les paragraphes suivants.

Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social*.—Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social s'occupe de recherches intra-muros et extra-muros destinées à conserver et à améliorer la santé des Canadiens. Au sein même du ministère, des recherches s'effectuent dans les laboratoires ou services cliniques de la Direction des services d'hygiène (en particulier dans ses laboratoires d'hygiène et ses services d'hygiène professionnelle, de protection contre la radiation, d'hygiène alimentaire et d'épidémiologie), de la Direction des aliments et drogues et de celle des services de santé des Indiens et du Nord. A la Direction générale des services administratifs, la Division de la recherche et de la statistique fait des études et des enquêtes sur l'économie sociale et médicale. Au programme extra-muros figurent des subventions, sur les fonds du Programme national d'hygiène, à la recherche médicale effectuée sous les auspices des provinces dans les universités, les hôpitaux et autres établissements. Une subvention annuelle destinée à stimuler les recherches en hygiène publique s'élève à environ \$1,780,000 par année; d'autres subventions à l'hygiène mentale, à l'hygiène maternelle et infantile, à la lutte anticancéreuse, à la santé publique générale, à la lutte antituberculeuse, à la réadaptation médicale, à la prévention et au traitement des infirmes chez les enfants totalisent environ 2 millions. Afin de coordonner et de développer le programme extra-muros, les hauts fonctionnaires du ministère tiennent des conférences avec le Comité consultatif de recherches

* Rédigé par le Dr L. B. Pett, médecin principal, Organisation de la recherche, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, Ottawa.